

 	DOCUMENT ORGANISATIONNEL	Date de création 20/03//2018
	FICHE DE POSTE Technicien Intéropérabilité	
	Direction du Système d'Information	Page 1 / 2

1 DEFINITION DU POSTE

Le Technicien Intéropérabilité est un informaticien avec des compétences particulièrement accrues sur la partie interface et bus d'échanges applicatif. Il administre, supervise, maintient et met en œuvre l'ensemble des interfaces nécessaires au fonctionnement des services hospitaliers.

Le Technicien Intéropérabilité est également amené à gérer des projets d'applications métiers.

1.1 ACTIVITES	<p>Les principales activités du Technicien Intéropérabilité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hotline applicative : dépannage sur les interfaces. • Planification de la réalisation du projet en lien avec les interfaces applicatives. • Définition des spécifications fonctionnelles, des standards techniques et rédaction du dossier de choix de la solution informatique (partie interface). • Gestion de projet : réalisation, supervision et contrôle du déroulement du projet. • Coordination et planification de projets : gestion des ressources humaines et techniques. • Contrôle de la conformité des résultats au regard du cahier des charges. • Recensement et analyse des risques informatiques, organisationnels et fournisseurs liés au projet. • Rédaction des spécifications techniques détaillées et du cahier des charges pour appel d'offres. • Fourniture de la documentation utilisateurs et technique sur le projet. • Définition des tests et recette du projet. • Reportings réguliers des actions. • Mise à jour des référentiels applicatifs et interfaces (cartographie applicative et cartographie des flux).
1.2 ENVIRONNEMENT	<p>Travail en bureau avec déplacements ponctuels sur l'ensemble des établissements du GCS du Chalonnais. Fourniture d'un poste informatique.</p>
1.3 FORMATIONS MINIMALES	BTS / DUT ou Licence Professionnelle (Bac +3) profil développement.
1.4 CONNAISSANCES SOUHAITEES	<p>Gestion de Projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire un projet. • Etudes techniques, budgétaires et fonctionnelles. • Planification, établissement des risques et des tâches critiques. • Concevoir et ajuster le plan du projet en tenant compte de l'évolution des besoins ou de l'environnement. <p>Informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des formats standards normalisés utilisés dans le milieu de la santé : HL7 /H'XML/H'santé ... • Connaissance des profils IHE (PAM/XDM/CATH/ECHO/XD-LAB...) • Connaissance des outils métiers. • Connaissance des Système de Gestion de Base de Données. • Connaissance des outils de développement. • Excellente maîtrise des outils de type bus applicatif et des interfaces.

 GCS du Chalonnais Groupement de coopération sanitaire	DOCUMENT ORGANISATIONNEL	Date de création 20/03//2018
	FICHE DE POSTE Technicien Intéropérabilité	
 GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE SAÔNE ET LOIRE BRESSE - MORVAN	Direction du Système d'Information	Page 2 / 2

1.5 RATTACHEMENT HIERARCHIQUE	Rattachement direct au Responsable du Système d'Information de Territoire. Rattachement ensuite au Directeur du Système d'Information.
1.6 STATUT	<input type="checkbox"/> Personnel d'encadrement. <input checked="" type="checkbox"/> Personnel non encadrant.
1.7 APTITUDES REQUISES	Concevoir et modéliser des solutions informatiques. Travailler en réseau et en partenariat. Évaluer une solution informatique en vue de son acquisition. Synthétiser et rédiger la documentation nécessaire au projet et au fonctionnement des interfaces entre les applications du SIH. Fixer des objectifs et évaluer les résultats. Rigueur, fiabilité, disponibilité alliée à un sens relationnel. Etre capable de prendre des initiatives. Connaissances du milieu hospitalier. Connaissances de l'anglais.
1.8 REFERENCES EXISTANTES	Fiche RAMSES : Chef de projet informatique / Project manager. Fiches ANAP : Responsable d'application informatique.

2 REMUNERATION : PRIMES

2.1 CONTRACTUEL	Prime d'assujestion spéciale.
2.2 STAGIAIRE	Lors de la stagiairisation, le Gestionnaire de Projets Informatique dispose d'une prime de technicité défini par la DRH.
2.3 FONCTIONNAIRE	Lors de la titularisation, le Gestionnaire de Projets Informatique dispose d'une prime de technicité défini par la DRH.